2027-2033
Diplôme d'Université
DU

DU Intervenant en analyse du travail pour la prévention et la santé au travail (DUITS)

L'objectif de ce DU est d'acquérir la maîtrise conceptuelle et technique de l'Analyse Ergonomique du Travail (AET) mise en œuvre dans une intervention de type diagnostic, quels que soient les milieux de travail (industrie, service, etc.).

Compte Personnel de Formation (CPF)

Cetteformation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF). Consultez les détails.

En savoir plus

Explorez l'ensemble des formations proposées par l'Université Lumière Lyon 2 dans la filière Ergonomie.

Présentation

L'objectif de ce DU est de permettre d'acquérir la capacité à mettre en œuvre une Analyse ergonomique du travail (AET) dans le cadre d'une intervention de type diagnostic, quel que soit le milieu professionnel concerné (industrie, services, etc.).

Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

Durée de la formation

161 heures

Discipline(s)

- Mention/diplôme

Responsable(s) de la formation

Gestionnaire de scolarité :

Shirley CRIADO :ietl-du@listes.univ-lyon2.fr
04 78 69 73 04

Responsable pédagogique :

Christelle CASSE :c.casse@univ-lyon2.fr

Afin de maîtriser la démarche d'AET, la formation propose des apports conceptuels, méthodologiques et techniques fondamentaux pour l'intervention en ergonomie : démarche d'intervention, techniques d'observation et d' entretien, méthodes d'analyse et de mise en forme des données qualitatives et quantitatives, ainsi que méthodes de rédaction et de restitution.

Fondée sur un apprentissage de la pratique par la pratique, la formation repose sur la réalisation d'un stage de 210 heures minimum, à raison d'une journée par semaine en moyenne, de novembre à juin. Ce stage est consacré à la réalisation d'une AET et d'un diagnostic ergonomique au sein d'un milieu professionnel confronté à des problématiques réelles de travail en lien avec la santé au travail.

L'intervention est accompagnée par une professionnelle ou un professionnel de l'ergonomie expérimenté, notamment dans le cadre de séminaires méthodologiques collectifs organisés à l'Université, à raison d'un à deux jours par mois.

Et après ?

Activités visées / compétences attestées

- Construire une proposition d'intervention de type diagnostic en ergonomie en vue de transformer une situation de travail en intégrant les critères de santé, sécurité, sûreté.
- Produire une connaissance sur le travail et l'activité de travail basée sur une analyse ergonomique du travail dans son contexte, en vue d'identifier et de partager des pistes d'action à discuter avec les acteurs.
- Mobiliser de façon pertinente les méthodes, techniques et outils sous-jacents à la démarche d'intervention en ergonomie et l'AET en rapport au milieu de l'intervention et aux problématiques de travail.

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Les étudiants et étudiantes diplômés du DUITS peuvent prétendre à exercer en tant qu'Intervenante ou Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) dans les services de prévention et de santé au travail et à se faire enregistrer en tant qu'IPRP externe auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Pour en savoir plus sur la fonction d'IPRP, les conditions d'exercice et la procédure d'enregistrement, consulter la page de l'INRS ou de la DREETS.

Pour prétendre être ergonomes, les étudiantes et étudiants doivent poursuivre leur cursus en Master Ergonomie.